

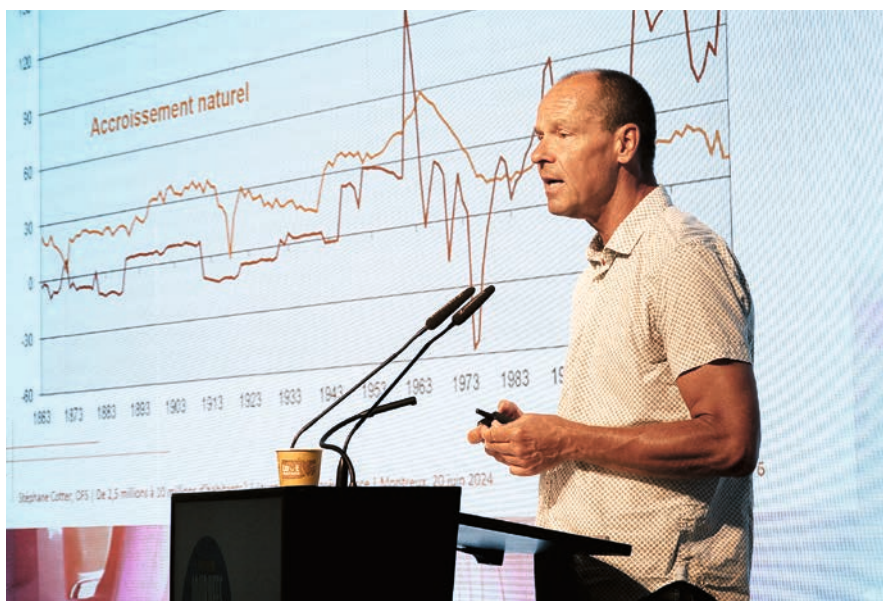
Actualités en Suisse Romande

Chronique d'un vieillissement annoncé

A l'occasion des Journées de la prévoyance 2024, Stéphane Cotter, chef de la section démographie et migration de l'Office fédéral de la statistique (OFS), est revenu sur l'évolution structurelle de la population helvétique.

Auteur: **Frédéric Rein**

Il y a quelques années encore, sa silhouette était belle, son allure fière, avec sa forme triangulaire presque parfaite. Mais désormais, le beau sapin a vu le feuillage situé à sa base s'élaguer, sa partie médiane prendre du volume, tout comme son sommet. Si bien qu'aujourd'hui, la pyramide démographique de la Suisse, sujet cher aux actuaires évoluant dans le secteur de la prévoyance professionnelle, renvoie l'image d'une population de plus en plus âgée. «Ce vieillissement a débuté à la fin XIX^e siècle, a expliqué Stéphane Cotter, chef de la section démographie et migration de l'Office fédéral de la statistique (OFS) lors des Journées de la prévoyance 2024 de Montreux. A cette époque, l'âge médian était d'ailleurs de 25 ans, contre 42.8 ans aujourd'hui. Si bien que l'année de naissance la mieux représentée est désormais 1964. Le nombre des moins de 20 ans a diminué et celui des 65 ans ou plus a augmenté, de telle sorte que ces deux tranches d'âge représentent chacune 20% de la population. Quant à la frange de personnes très âgées, de plus de 100 ans, elle reste marginale, mais est aussi en hausse.» D'après le spécialiste, ce phénomène devrait de surcroît s'accroître durant les deux ou trois prochaines décennies.



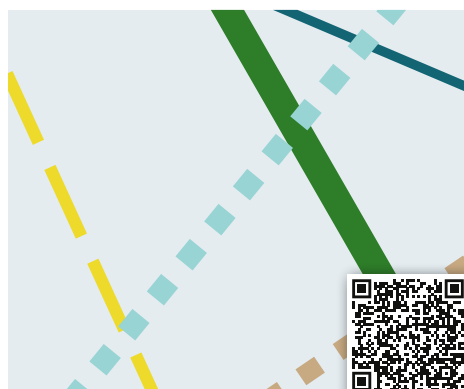
Stéphane Cotter, chef de la section démographie et migration de l'OFS.

La différence d'espérance de vie entre homme et femme s'amenuise

Une évolution démographique qui s'apprécie à l'aune de l'accroissement naturel de la population et du solde migratoire. S'agissant de l'accroissement naturel, on constate tout d'abord une diminution de la mortalité. Depuis la fin du XIX^e siècle, l'espérance de vie à la naissance a plus que doublé en

Suisse, passant, en 2023, à 82.3 pour les hommes et 85.9 pour les femmes. «A une époque, ces dames avaient une espérance de vie plus élevée de 7.1 années, détaille Stéphane Cotter. Mais cet écart est redescendu à 3.6 ans.» Comment l'expliquer? «Car nous avons fait des progrès en matière de maladies cardio-vasculaires, qui touchent avant tout les hommes, mais aussi parce

Werbung Publicité



Contenu

Situation des femmes en matière de prévoyance vieillesse
Effectifs de rentiers/transferts de rentiers
Arrêts du Tribunal fédéral (arrêts pertinents en matière de prévoyance professionnelle)
Modifications des dispositions législatives de l'AVS: quels impacts sur le 2^e pilier?
Taux d'intérêt technique et réserves
Défis actuels et futur d'une caisse de pensions de Suisse romande
Questions de placement pour les caisses de pensions
Situation actuelle sur les marchés financiers

Inscription et plus d'informations sur vps.epas.ch

**Vendredi
22 novembre
2024,
Lausanne**

que les femmes ont commencé à développer des pathologies longtemps restées plus masculines, comme le cancer du poumon, répond-il. Et cette différence devrait encore s'amenuiser à l'avenir.»

Un autre phénomène majeur impacte l'accroissement naturel: la baisse de la fécondité. Actuellement, les femmes ont en moyenne 1.33 enfant, soit la valeur la plus basse jamais enregistrée en Suisse. Des femmes qui ont leur premier bébé à 31.3 ans, l'une des valeurs les plus hautes d'Europe, et ce en raison d'études qui se déroulent sur de plus longues durées et de choix de carrière.

Le principal facteur de croissance et de rajeunissement de la population helvétique nous renvoie donc au solde migratoire. Rien que l'an dernier, cela concernait quelque 143 000 personnes (pour la première fois, les permis S ont été pris en compte dans le calcul). «La population étrangère est très importante aux âges des actifs», commente Stéphane Cotter, Corolaire: les courbes montrent que, depuis le milieu du XIX^e siècle, la population a triplé, pour se porter aujourd'hui à 8.9 millions de personnes.

Trois millions de 65 ans et plus en 2070

Un présent démographique qui laisse bien évidemment entrevoir le futur. C'est pourquoi, chaque cinq ans, l'OFS élabore des scénarios présentant l'évolution pour les 50 années à venir. «En 2020, notre projection de référence prévoyait 11.1 millions d'habitants, mais la baisse de la fécondité pourrait voir ce chiffre être un peu revu à la baisse, note le connaisseur. En revanche, la proportion des 65 ans et plus continuera dans tous les cas d'augmenter. Actuellement, ils sont 1.7 millions, mais devraient être 3 millions en 2070. L'âge médian devrait alors atteindre 46 ans. Pour l'heure, notre population âgée est plus limitée que dans d'autres pays occidentaux, comme l'Italie, mais dès 2045, nous les rejoindrons. Les migrations sont donc centrales, bien que difficiles à prévoir, car cela varie très rapidement en fonction de la conjoncture économique.»

Bref, il va falloir composer et profiter des opportunités offertes par une société de longue vie. Autant dire que les défis seront multiples. «On peut notamment penser à l'aménagement du territoire, à la politique d'habitat, aux infrastructures, au

”

Quant à la frange de personnes très âgées, de plus de 100 ans, elle reste marginal, mais est aussi en hausse.

système de santé, aux transports, à la gestion des ressources naturelles, à l'intégration des migrants, mais aussi à des challenges économiques, que ce soit d'un point de vue de la croissance, des investissements, de la consommation, du marché du travail ou encore des retraites.» Et, bien évidemment, des assurances sociales, qui se basent sur un modèle d'équilibre entre les populations d'actifs et de retraités. «Il y aura peut-être des choses à revoir dans ce domaine-là», souligne le spécialiste. Heureusement, l'homme possède une bonne capacité d'adaptation !

vps.epas-Mise au point 2024

Manifestation d'aide à la responsabilité propre dans le 2^e pilier

Nouveau format, nouveaux contenus, nouvelle mission et tout ceci à Lausanne!

Notre séminaire d'automne se penche sur les problèmes et les interrogations qui préoccupent actuellement les gens de terrain et fournit des suggestions pour les appréhender.

Les questions pratiques de mise en œuvre et les études de cas figurent au centre des conférences.

Actualités en Suisse Romande

Tables de mortalité, mode d'emploi

Lors des Journées de la prévoyance 2024, l'un des ateliers Actuariat est revenu sur l'utilité et l'évolution de cet outil de prime abord macabre.

Auteur: **Frédéric Rein**

La mort fait partie intégrante de la vie et du secteur de la prévoyance professionnelle. Les tables de mortalité, ensemble de probabilités de décès en fonction de l'âge, sont en effet au cœur des préoccupations des caisses de pensions. C'est ce qu'ont rappelé Bernard Romanens, directeur chez Pittet Associés, et Jean Netzer, head consulting romandie chez Aon Suisse, lors d'un atelier donné dans le cadre des Journées de la prévoyance 2024.

Ces tables permettent de déterminer les engagements de prévoyance et d'évaluer la situation financière de la caisse de pensions; de calculer la prime de risque actuarielle pour la couverture des risques décès et invalidité; d'établir les différents tarifs d'assurance nécessaires au financement des prestations (préfinancement du pont AVS...); et de projeter les engagements et flux financiers attendus.

On pourrait dès lors imaginer qu'il suffit de se fier aux tables de mortalité éditées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Que nenni. Le milieu de la prévoyance a choisi de s'en écarter et de produire ses propres tabelles. Pourquoi? «Car les tables de l'OFS prennent en compte l'ensemble de la population, modèle qui ne se calque pas exactement sur les personnes assurées dans une caisse de pensions, répond Jean Netzer. En matière de LPP, nous nous intéressons plus spécifiquement à l'espérance de vie résiduelle à 65 ans, moment à partir duquel les rentes sont perçues, ainsi que, par exemple, aux assurés vivant à l'étranger.»

Tables périodiques ou générationnelles?

Dans le vaste univers des caisses de pensions, il existe deux grandes familles de

tables de mortalité: la LPP 2020 et la VZ 2020, toutes deux publiées chaque cinq ans. La première est éditée par Aon et Libera, et repose sur les statistiques de 15 grandes caisses, alors que la seconde, que l'on doit à la Caisse de Pensions de la Ville de Zurich, se base sur les données de 29 caisses de droit public. «Ces deux tables montrent une espérance de vie allongée de quelques mois par rapport aux statistiques de l'OFS», explique Bernard Romanens. Ce petit écart fait une grande différence en matière d'évaluation du risque annuel lié au service de la rente. Notons au passage que la directive technique pour les experts DTA2 fait mention de l'importance de créer une provision pour petit effectif de rentiers, car «plus un effectif de bénéficiaires de rentes est petit, plus grande est la probabilité que l'espérance de vie effective diverge des prévisions statistiques». La prudence est donc de mise.

On retrouve ce principe dans le type de tables de mortalité utilisées, qui peuvent soit être périodiques (probabilités de décès et d'espérance de vie sur une année), soit générationnelles (probabilités sur une génération). «Près de trois quart des caisses de pensions suisses ont recours aux tables générationnelles», note Bernard Romanens. Autre caractéristique des tables générationnelles: les coûts attendus liés à l'augmentation de la longévité sont préfinancés immédiatement, sur la base d'hypothèses d'évolution attendue de l'espérance de vie, et non progressivement dans le temps.

Les enjeux du futur

Le modèle générationnel est-il pour autant plus probant? «Impossible à dire, dans la mesure où il faudrait que tout le

monde décède pour le savoir, ce qui n'est pas réalisable», note Jean Netzer. Il rappelle d'ailleurs que, en Suisse, hormis la catégorisation hommes/femmes, les tables de mortalité ne sont pas différenciées, par exemple selon le secteur d'activité, le lieu de résidence ou le degré de formation, quand bien même on sait que cela a une vraie incidence sur l'espérance de vie. «A l'heure où le niveau du taux de conversion LPP constitue toujours un point central dans les réformes sur le 2^e pilier, la question des écarts de mortalité reste pourtant relativement absente du débat politique et technique!», déplore Bernard Romanens. Peut-être cela changera-t-il à l'avenir...

Un avenir qui, pour les actuaires, est parsemé d'incertitudes. Entre l'impact des changements sociétaux (les questions de genre, l'extension des prestations de conjoint survivant aux partenaires et concubins...), du réchauffement climatique ou encore des avancées technologiques, que ce soit pour repousser les limites d'âge de la vie humaine ou en matière d'innovations médicales, notamment dans le traitement du cancer, les modélisations et les enjeux de la mortalité future devraient donc se complexifier. ■